



EN CAS D'URGENCE

**Prévenir les secours en composant le 15 ou le 112
ou contacter le centre anti poison le plus proche**

Un produit dangereux mis au contact de la peau ou des yeux ?
**Le premier réflexe est toujours de s'éloigner de la zone
dangereuse.**



En cas de contact cutané, enlever tout vêtement souillé.
Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.



En cas de projection dans les yeux, rincer immédiatement pendant
15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède paupières ouvertes.
Consulter un spécialiste.



En cas d'inhalation et de trouble respiratoire, contacter sans délai
les secours : le 15, le 112 ou le centre antipoison le plus proche.



En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau.
Ne pas faire vomir, sauf si le pavé « Premiers secours » de l'étiquette
du produit le prescrit, et seulement si la victime est consciente.
L'étiquette précise également si un antidote existe.
Contacter sans délai les secours : 15, le 112 ou un centre antipoison.

Si les symptômes persistent ou en cas de malaise, **consulter un médecin** et lui présenter
l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité du produit.

En cas d'intoxication animale, **contactez le réseau national de toxicovigilance animale
approprié** : (Lyon : 04 78 87 10 40, Nantes : 02 40 68 77 40, Maisons-Alfort : 01 43 9672 72,
Toulouse : 05 61 19 38 62)

CONSEIL

Un salarié de votre entreprise peut être formé pour devenir sauveteur secouriste du travail (SST) : il apprendra
à porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail en pratiquant les bons gestes.